



Nathan J. Shaheen

Associé

T : 416.777.7306 / C : shaheenn@bennettjones.com

Toronto

FORMATION

Université Western Ontario, B.A. (avec une voix, sciences politiques), 2007

Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie, baccalauréat en droit, 2010

ADMISSIONS AU BARREAU

Ontario, 2011

Nathan Shaheen est un avocat spécialisé dans les litiges commerciaux complexes, les crimes financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Nathan conseille fréquemment des clients sur des questions complexes de litige commercial, y compris des réclamations contractuelles, de valeurs mobilières et de négligence professionnelle. Ces créances se posent souvent dans le contexte d'une restructuration et d'autres questions d'insolvabilité. Nathan a plaidé devant la Cour supérieure de justice, la Cour divisionnaire et la Cour d'appel de l'Ontario, ainsi que devant la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Il comparaît aussi régulièrement devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique et fait régulièrement du bénévolat en association avec Pro Bono Law Ontario pour soutenir les plaideurs qui se représentent eux-mêmes.

La pratique de Nathan en matière de crimes financiers est axée sur la fraude nationale et internationale et le recouvrement d'avoirs. Il enquête régulièrement sur les malversations financières, retrace et protège les actifs détournés et fait avancer les litiges de recouvrement d'actifs contre les auteurs et les tiers facilitateurs de crimes financiers. Pour ce faire, Nathan travaille en collaboration avec des professionnels de l'insolvabilité, des enquêteurs externes, des vérificateurs et des organismes d'application de la loi, et s'appuie sur sa connaissance approfondie des lois civiles et pénales du Canada relatives à la fraude, au blanchiment d'argent et à d'autres crimes financiers. Dans le cadre de sa pratique internationale en matière de fraude et de recouvrement d'actifs, Nathan obtient la reconnaissance et l'exécution de jugements et de sentences arbitrales étrangers.

La pratique de Nathan en matière de crimes financiers comprend la prestation de conseils

aux institutions financières et aux sociétés de services non financiers sur les lois canadiennes en constante évolution et de plus en plus strictes contre le blanchiment d'argent. Il donne des conseils sur tous les aspects de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris en vertu du *Code criminel* du Canada et de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, et évalue et s'efforce d'atténuer les risques de lutte contre le blanchiment d'argent découlant des activités opérationnelles, transfrontalières et transactionnelles des clients. La pratique de Nathan comprend l'exécution d'une diligence raisonnable transactionnelle approfondie sur les risques de blanchiment d'argent, ainsi que la rédaction et la négociation de conditions contractuelles pour atténuer le risque d'activités d'application de la loi après la transaction, de litiges et de préjudice à la réputation.

Nathan est régulièrement l'auteur d'articles dans des publications de premier plan de l'industrie et parle de divers sujets, notamment la fraude, le traçage des actifs et la lutte contre le blanchiment d'argent. Nathan a donné des conférences sur les litiges commerciaux avancés à l'Osgoode Hall Law School et a été avocat superviseur à la Clinique de protection des investisseurs. Il est membre de l'Association du Barreau canadien, de l'American Bar Association, de la Toronto Lawyers Association et de l'Advocates' Society.